

PAUL BOYE TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée au capital de 10.000.000 euros
Siège social : 1095 Chemin de la Riverotte
31860 LABARTHE-SUR-LEZE
349.760.918 R.C.S. Toulouse
(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 7 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 7 octobre,
A 14 heures 30,

Le soussigné, Mads Erik LARSEN, agissant en qualité de président de la société PAUL BOYE SA (société par actions simplifiée au capital de 610.690,74 euros, ayant siège social sis 1095 Chemin de la Riverotte - 31860 LABARTHE-SUR-LEZE, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 562.680.223), Associé Unique de la Société,

En présence de Monsieur Jacques BOYE et de Monsieur Philippe BOYE.

Après avoir pris connaissance :

- de la lettre de démission de Monsieur Jacques BOYE de ses fonctions de président de la Société,
- de la lettre de démission de Monsieur Philippe BOYE de ses fonctions de directeur général de la Société,
- du projet des décisions sociales ;

A pris les décisions suivantes :

- Démission du président ;
- Nomination d'un nouveau président ;
- Démission du directeur général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte du désir manifesté par Monsieur Jacques BOYE de démissionner de ses fonctions de président et le remercie pour les services rendus à la Société.

Il dispense Monsieur Jacques BOYE du respect des stipulations de l'article 16.1 des statuts de la Société concernant le délai de préavis de trois (3) mois.

Il lui donne quitus entier et définitif de sa gestion de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique nomme, avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, aux fonctions de président de la Société, en remplacement de Monsieur Jacques BOYE, démissionnaire, Monsieur Mads Erik LARSEN, né le 16 octobre 1988 à Tynset (Norvège), de nationalité norvégienne, domicilié Fjellstien 1, 3474 AROS (Norvège).

Monsieur Mads Erik LARSEN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Aucune rémunération ne sera versée par la Société, à Monsieur Mads Erik Larsen au titre de l'exercice de ses fonctions de président de la Société.

Monsieur Mads Erik LARSEN intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions de président et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte du désir manifesté par Monsieur Philippe BOYE de démissionner de ses fonctions de directeur général et le remercie pour les services rendus à la Société.

Il dispense Monsieur Philippe BOYE du respect des stipulations de l'article 16.2 des statuts de la Société concernant le délai de préavis de deux (2) mois.

Il lui donne quitus entier et définitif de sa gestion de la Société.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par voie électronique¹ après lecture par l'Associé Unique et le nouveau président ainsi que l'ancien président et l'ancien directeur général, dont une copie sera communiquée au commissaire aux comptes et au comité social et économique.

Pour PAUL BOYE SA
Mads Erik LARSEN


Signé par :

E5FB3F76B50C449...

Mads Erik LARSEN²

Signé par :

E5FB3F76B50C449...

Jacques BOYE

DocuSigned by:

0D0C3A02AF97448...

Philippe BOYE

DocuSigned by:

826D8758931F419...

¹ En application des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du présent procès-verbal conformément à la réglementation en vigueur relative à la signature électronique.

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "Bon pour acceptation des fonctions de président".